



14/03/2011

LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Numéro 2

*Cf. flash du 01 septembre 2010 "Le diagnostic habitat"
consultable sur le site Pdald42.fr*

Demande de diagnostic habitat

Toutes les rubriques de la fiche de saisine doivent être complétées pour que le diagnostic habitat soit réalisé.

Rappel

- 1- Visite à domicile par les travailleurs sociaux obligatoire pour observation de l'état du logement.
- 2- Les démarches engagées doivent être effectuées en amont de la demande (courrier au propriétaire, inscription bailleurs...) ; A préciser : quelles sont ces démarches et joindre les justificatifs.

- 3- Préciser le projet logement de ménage :
Relogement ou Maintien dans les lieux.

F
L
A
S
H

D'
I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N

n°2

"LE
DIAGNOSTIC
HABITAT"